

# SCP PARUELLE & ASSOCIE

Avocats au Barreau du Val d'Oise

## Gilles PARUELLE

Ancien Bâtonnier de l'Ordre  
Droit de la famille, des personnes et de  
leur patrimoine  
Droit des étrangers et de la nationalité

## Richard GISAGARA

LLM Droit international des affaires

*Avocats associés*

*Avec la collaboration de :*

## Serge ARZALIER

Docteur en droit  
D.E.A de Droit économique

## Doriane PITREY

Master 1 Droit des Affaires  
Master 2 Droit des Sociétés

*Avocats au Barreau*

---

13 rue Pierre Butin  
95300 Pontoise

Téléphone : 01.30.32.25.98  
Télécopie : 01.30.32.20.10

Toque Palais n°2

scp.paruelle.avocats@gmail.com

Sur Rendez-vous uniquement  
Secrétariat ouvert du lundi au  
vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

---

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Tour Mirabeau

39-43, quai André-Citroën

75739 Paris cedex 15

Pontoise, le 28 octobre 2019

Nos réf. : 194743 - GP/RG  
CRF C/ ONANA

Monsieur le Président,

Je vous écris en ma qualité de conseil de l'association *Communauté Rwandaise de France (CRF)*, enregistrée à la Préfecture de Police de Paris sous le n° W513000004 et dont l'adresse est 19 Rue Merlin à Paris 11<sup>e</sup>.

Par la présente, la CRF entend dénoncer les propos affirmant qu'il n'y a pas eu de génocide commis contre les tutsi au Rwanda, tenus par Charles ONANA dans l'émission *«Tout un Monde»* diffusée le samedi 26 octobre 2019 à 6h15 sur la Chaîne de télévision LCI.

L'association CRF entend également dénoncer l'attitude du LCI et de son journaliste Vincent HERVOUËT qui a invité cet auteur dont les thèses négationnistes/révisionnistes sont connues du grand public et qui l'a laissé proférer ces propos sans le moindre mot pour les condamner ou s'en dissocier.

Il y a lieu de rappeler que la négation du génocide commis contre les tutsi est une constante chez Charles ONANA qui le qualifie depuis 2010 de *«plus grand mensonge sur l'Afrique»* (pièce n° 1 et 2).

Le génocide commis contre les tutsi au Rwanda qui a fait un million de morts est pourtant une réalité historique que la République Française commémorera désormais les 7 avril de chaque année ainsi qu'une vérité judiciaire dont la négation, la banalisation et/ou la minoration, sont punies, en France, par l'article 24 bis de la loi sur la liberté de la presse, d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amendes.

Comme vous le rappelez souvent, l'éditeur est responsable de ce qu'il diffuse et doit se porter garant des propos tenus à son antenne. Lorsque des propos contraires à la déontologie sont tenus lors d'une émission en direct, l'animateur doit intervenir rapidement, en interrompant le locuteur ou en condamnant ses propos. Lorsque l'émission est diffusée en différé, de tels

propos ne doivent pas être tenus. Cela n'a pas été le cas pour les propos ci-dessus dénoncés car le journaliste Vincent HERVOUËT a totalement laissé faire et n'a eu aucun mot pour les condamner à l'antenne.

Il n'est pas sans intérêt de relever que Vincent HERVOUËT a lui-même une position tranchée sur ces faits qu'il a toujours exprimée dans une attitude qui se rapproche plus d'un militant politique que d'un journaliste (pièce n° 3 et 4).

Par la présente, l'association CRF sollicite que ces propos et ce comportement qui sont indéniablement contraires à la déontologie à laquelle LCI est soumise et qui violent l'article 1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 de la loi du n° 86-1067 du 30 septembre 1986 et méconnaissent les dispositions de son cahier des charges relatives à la maîtrise de son antenne soient sanctionnés.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Richard GISAGARA



Liste des pièces visées:

1. Relevé d'une partie des déclarations de Charles ONANA disponibles sur internet
2. Extrait des propos tenus par Charles ONANA dans l'émission diffusée sur FRANCE24, le 30 juin 2017 sous le titre : « *génocide rwandais : BNP Paribas complice ? (Partie 1 et 2)* »
3. Article de Vincent HERVOUËT dans l'Observateur
4. Editorial de Vincent HERVOUËT sur Europe1, le 08 avril 2019 à 08h27 disponible sur : <https://www.europe1.fr/emissions/vincent-hervouet-vous-parle-international/quelle-est-la-politique-africaine-du-gouvernement-3888164>

**RECENSION (NON EXHAUSTIVE) DES PROPOS DE CHARLES ONANA  
DIFFUSES SUR INTERNET**

**25 février 2018**

<https://blogs.mediapart.fr/freddy-mulongo/blog/250218/10-questions-charles-onana-journaliste-dinvestigation-ecrivain-et-editeur>

*3. Réveil FM International: Il y a quelques années, vous considérez le génocide Rwandais comme le plus grand mensonge sur l'Afrique. En ce début de l'année 2018, continuez-vous à penser la même chose ?*

*Charles Onana: J'ai plus que jamais des preuves à ce sujet. Avant c'était le journaliste d'enquête qui l'affirmait avec des éléments précis. Aujourd'hui, c'est le chercheur qui l'atteste après avoir examiné des milliers de documents du Conseil de sécurité de l'ONU, de nombreuses archives classées secret-défense et plusieurs centaines de notes confidentielles de l'administration Clinton. Je peux affirmer que la majorité des écrits sur la question est sujette à caution. Les chercheurs honnêtes le savent même s'ils n'osent l'avouer publiquement.*

**5 avril 2014**

<http://www.reveil-fm.com/index.php/reveil-fm.com2014/04/05/4641-genocidaire-au-congo-paul-kagame-a-fait-du-genocide-rwandais-son-fonds-de-commerce-du-genocide-rwandais-au-millions-de-morts-du-congo-manipulations-et-responsabilites-occidentales>

*Comment reconnaît-on la crâne d'un tutsi à celle d'un hutu ? Peux-on dire que dans l'étalage de ces crânes pour émouvoir les occidentaux, il n'y a aucune crâne d'un hutu ?*

*« Pour les dirigeants de Bruxelles, les millions de morts du Congo ont nécessairement moins d'importance que les « 800.000 » victimes tutsi du Rwanda. Ces victimes congolaises ont d'autant moins d'importance que leurs bourreaux sont précisément des rebelles tutsi du Rwanda. C'est ce parti pris obscène qui choque aussi les Congolais. Une victime quelle que soit son origine ethnique, son appartenance religieuse ou sa couleur mérite d'être considérée et respectée. Ce n'est pas le cas actuellement dans les Grands Lacs. Les victimes congolaises et hutu ne sont pas traitées à égalité avec les victimes tutsi, et ce, depuis bientôt vingt ans. Cela est inacceptable, pervers et dangereux pour l'avenir et pour l'histoire. Le comportement des dirigeants européens et celui des organisations internationales est, dans cette tragédie, contraire aux principes d'équité, d'impartialité et d'égalité de traitement ». - Charles Onana.*

**30 mars 2014**

<https://www.marianne.net/monde/quelle-verite-pour-le-rwanda>

*Marianne. Mais ne s'agit-il pas tout de même d'un génocide prémédité ?*

*Ch.O. Si c'était le cas, vous ne pensez pas que le FPR, les institutions internationales, les Etats présents d'une manière ou d'une autre dans la région auraient tiré la sonnette d'alarme bien avant le 6 avril 1994 ? Or, il n'y a aucune trace documentée d'un tel processus. Et c'est bien la raison pour laquelle le Tribunal international pour le Rwanda (TPIR) éprouve tant de difficultés pour l'établir.*

**15 septembre 2010**

<http://editions-sources-du-nil.over-blog.com/article-charles-onana-le-genocide-est-l-un-des-plus-grands-mensonges-sur-l-afrique-57136836.html>

*Est-ce pour cette raison que vous considérez que le génocide est le plus grand mensonge sur l'Afrique ?*

*Tout à fait ! C'est l'un des plus grands mensonges et l'une des plus grandes manipulations de l'Afrique du XXème siècle. On nous a fait croire que le génocide du Rwanda avait été planifié par les Hutus. Au jour d'aujourd'hui, on constate qu'il n'y a personne, au Tpir, qui a été condamné pour*

*avoir planifié le génocide. On constate en même temps qu'en 2005, il y a un rapport interne et confidentiel des Nations Unies qui montre qu'il n'y a aucun début de commencement de preuve sur la planification du génocide. Ce que l'on ne veut pas dire, c'est qu'il s'agit d'un coup d'Etat pour renverser le président en exercice, Juvénal Habyarimana, au profit de Paul Kagamé, qui a bénéficié de la mort du président Habyarimana.*

**27 août 2009**

[http://www.rnanews.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=1841&Itemid=47](http://www.rnanews.com/index.php?option=com_content&task=view&id=1841&Itemid=47)

*« Pas de preuve de planification. Pas de génocide ». Selon Onana, le monde entier a été abusé. Il n'y a pas eu génocide des Tutsis au Rwanda. Pour la simple raison que l'on ne trouve pas trace d'une « planification ».*

**3 mars 2009**

<http://fr.allafrica.com/stories/200903030374.html>

*Pensez-vous que le monde entier a été trompé sur la tragédie du Rwanda ?*

*Oui, l'ensemble de la planète a été trompé et manipulé. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de morts au Rwanda mais je dis que ce qui s'est passé en 1994 est une guerre entre Hutu et Tutsi, que chaque groupe a tué et que chaque groupe a eu des victimes.*

**Novembre 2008**

<http://jkanya.free.fr/onanainterview120109.html>

*Le mensonge et la manipulation ont fait croire au monde entier que cela était un génocide planifié par les Hutu contre les Tutsi.*

[...]

*Vous ne pensez pas que ce livre provoquera la polémique ?*

*Il provoque plutôt un malaise général. J'ai mené une enquête froide et impitoyable sur le plus grand mensonge que l'Afrique et le monde ont connu depuis la fin de seconde guerre mondiale. Le malaise vient du fait que j'aligne des faits, des documents inédits et des preuves irréfutables. Je comprends pourquoi toutes les personnes mises en cause dans mon livre sont obligées de se taire. Ils craignent tous le scandale, un scandale international.*

**1<sup>er</sup> novembre 2005**

<http://www.politique-actu.com/actualite/secrets-justice-internationale-enquetes-truquees-genocide-rwandais-charles-onana/753192/>

*Charles Onana démontre que le TPIR n'a pas de preuve sur " la planification du génocide " et que le fax de Dallaire évoquant la mort de " 1 000 Tutsi en 20 minutes " est un faux ! Pour valider la thèse d'un " génocide planifié " par les Hutu, le TPIR achète des témoins, torture les accusés, menace les avocats, embauche de pseudo experts et utilise de faux documents. Le premier Hutu condamné à perpétuité a été jugé sur la base de faux témoignages !*

**16 décembre 2002**

<http://www.mdrwi.org/rapports%20et%20doc/tpir%20justice%20internationale/genocide%20rwanda%20onana.htm>

*Le président du Rwanda Paul Kagamé et l'Etat du Rwanda vont-ils bientôt raser les murs ? Contre toute attente, ils viennent de retirer leur plainte contre le jeune journaliste camerounais, Charles Onana, qu'ils poursuivaient devant le Tribunal de grande instance de Paris, pour diffamation. Charles Onana explique pourquoi le tout puissant général de Kigali se fait aujourd'hui tout petit.*

[...]

*On est très étonné que vous vous soyez procuré des documents de premier plan montrant la culpabilité de Kagamé dans la tragédie rwandaise alors que le TPIR qui est mandaté par la communauté internationale pour faire la lumière sur cette question, continue de tourner en rond. Pourquoi ?*

*Parce que je n'étais justement mandaté par personne. Ni par le Conseil de sécurité, ni par les opposants au régime de Kigali ni par les auteurs présumés du génocide. Mon travail était un travail de professionnel qui a observé des silences étranges, beaucoup de mensonges et de zones d'ombre sur la tragédie du Rwanda et des Grands Lacs.*

*[...]*

*Si je vous comprends bien, vous invitez Kofi Annan et le Conseil de sécurité à demander l'inculpation du président Kagamé pour avoir été le déclencheur du génocide d'avril 1994 ?*

*Je ne suis pas un Etat. Il est évident que je ne suis pas habilité à faire une telle demande mais je crois qu'en tant que journaliste et citoyen, nous devons mettre les personnalités du monde devant leurs responsabilités. Monsieur Kagamé vient en retirant sa plainte du Tribunal de grande de Paris faire l'aveu qu'il est auteur de crime contre l'humanité et l'auteur de l'attentat du 6 avril qui a déclenché l'apocalypse dans son pays.*

TRANSCRIPTION PARTIELLE DE L'EMISSION DIFFUSEE SUR FRANCE 24 LE 30 JUIN 2017  
SOUS LE TITRE : « GENOCIDE RWANDAIS : BNP PARIBAS COMPLICE ? (PARTIE 1) »

<http://www.france24.com/fr/20170629-debat-partie-1-genocide-rwanda-plainte-bnp-paribas-role-france-sherpa>

07' 51''

**Raphaël KAHANE (ci-après « RK »), journaliste** : Charles Onana, vous n'avez pas forcément la même lecture sur cette période que ceux qui aujourd'hui accusent l'Etat français. Pour vous, il y a une complicité évidente des autorités rwandaises actuelles, vous l'avez dit, vous l'avez écrit. Sur le rôle des banques, quel est d'après vous le rôle qu'ont pu jouer des banques comme BNP Paribas et, derrière, l'Etat français ?

08' 10''

**Charles ONANA (ci-après « CO »)** : Vous savez, ce qui est très difficile dans ce dossier, c'est que, comme il y a beaucoup d'émotion, et beaucoup, du fait du nombre de victimes, etc., il est très difficile d'avoir un débat serein et précis dans ce dossier.

08' 26''

**RK** : Vous contestez, vous, la notion de « génocide » ?

08' 27''

**CO** : Mais écoutez, je corrige d'abord ce qu'a dit la juriste tout à l'heure. Bagosora n'a jamais été coupable de génocide. Relisez le procès Bagosora, relisez le jugement de Bagosora, il n'a pas...

08' 38''

**RK** : Il a été condamné à 35 années de prison.

08' 39''

**CO** : Voilà. Donc, ce qui se passe, des gens qui n'ont pas la même position que moi, ils... On arrive tous à la même conclusion, après plusieurs années de procès, ...

08' 49''

**RK** : Il a été condamné. Là, vous venez de dire qu'il n'a jamais...

08' 51''

**CO** : Le Tribunal pénal international n'a jamais démontré qu'il y a eu « planification de génocide ». C'est-à-dire qu'on a un génocide sans cerveau. Tout le monde l'a dit, la presse, tout le monde dit : « Bagosora est le cerveau »...

09' 01''

**RK** : Vous contestez la légitimité du jugement rendu par le Tribunal pénal international ?

09' 04''

**CO** : Non, mais écoutez, j'ai rencontré Madame Carla del Ponte en 2005. Elle m'a fait énormément de révélations. Elle voulait par exemple poursuivre... Parce que le mandat qui a été confié à cette juridiction, il faut que les gens le comprennent, le mandat a été... On a demandé au Tribunal pénal international de poursuivre tous les crimes qui ont été commis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Deux aspects ont disparu du travail du Tribunal. Le premier aspect, c'est l'enquête sur l'attentat. C'est-à-dire, c'est la France qui se retrouve aujourd'hui en...

09' 32''

**RK** : L'avion du président Juvénal Habyarimana qui a été détruit.

09' 35''

**CO** : Les procureurs ont dit que l'attentat du 6 avril ne relevait pas de la compétence du TPIR. Ce qui est complètement faux. La deuxième chose, c'est que Carla del Ponte m'a confié en 2005, dans son bureau à La Haye, que Paul Kagame avait interdit qu'elle puisse investiguer sur les crimes qui ont été commis par le FPR. Quand il y a une guerre comme celle qui s'est déroulée en 1994, vous avez deux camps. Donc il y a un camp qui commet des crimes et nécessairement l'autre qui commet des crimes.

10' 05''

[brouhaha]

**RK** : La France était dans quel camp, d'après vous ?

10' 09''

**CO** : Mais je vais répondre, je vais répondre. [S'adressant à Maria Malagardis] Soyez polie, je ne vous ai pas agressée, donc calmez-vous. Sur les banques, ça fait plusieurs années, comme elle dit, qu'il y a eu des révélations. Donc, là, il n'y a pas de révélations. La question fondamentale est de savoir : pourquoi maintenant ? Pourquoi, alors que ces informations sont disponibles sur... Et que la principale source qui a donné des informations c'est Human Rights Watch. Et je rappelle que Human Rights Watch a donné des tas de fausses informations sur l'implication du gouvernement intérimaire dans le génocide, et puis d'autres informations.

10' 54''

**RK** : Donc vous mettez en doute l'achat d'armes ?

10' 54''

**CO** : Il y a par exemple le Crédit Lyonnais qui était impliqué également...

10' 57''

**RK** : Qui était la banque du pouvoir hutu.

10' 58''

**CO** : Voilà. Mais pourquoi ne pas avoir porté plainte contre le Crédit Lyonnais ?

**TRANSCRIPTION PARTIELLE DE L'ÉMISSION DIFFUSÉE SUR FRANCE 24 LE 30 JUIN 2017**  
**SOUS LE TITRE : « GENOCIDE RWANDAIS : BNP PARIBAS COMPLICE ? (PARTIE 2) »**

<http://www.france24.com/fr/20170629-debat-partie-2-genocide-rwanda-plainte-bnp-paribas-role-france-sherpa>

08' 41''

[brouhaha]

**Charles ONANA (ci-après « CO »)** : Qui a tué, qui a tué ?

08' 50''

**CO** : Human Rights Watch que vous citez tout à l'heure cite les crimes commis par le FPR. Pourquoi vous ne les poursuivez pas? Ça ne vous intéresse pas ?

09' 04''

**CO** : La Radio Muhabura... La CIA a récupéré les bandes de Radio Muhabura. Je sais où elles se trouvent les bandes de Radio Muhabura.

09' 18''

**Raphaël KAHANE (ci-après « RK »), journaliste** : La Radio des Mille Collines, c'est un fait qui est connu, qui a même été jugé en France...

09' 20''

**CO** : Radio Mille Collines, c'est une radio qui a été créée suite à l'existence de Radio Muhabura, radio du FPR.

09' 34''

**RK** : On parle d'appels quotidiens au meurtre sur des critères ethniques !

09' 41''

**CO** : Vous savez, quand il y a une guerre, vous avez... Le problème, dans toute cette histoire, c'est qu'il n'y a rien. On vous dira même que le FPR n'a jamais commis de crimes. Alors qu'il y a des documents. Amnesty International a publié en 1994 un rapport mentionnant les crimes commis par le FPR. Pourquoi ces crimes-là ne vous intéressent pas ?

10' 03''

**Maria MALAGARIS, journaliste** : Parce que ce sont des crimes de guerre.

10' 04''

**CO** : Ce sont des crimes de guerre... [geste].

[...]

19' 44''

**RK** : Qu'avez-vous vu, justement, dans ces archives ?

19' 44''

**CO** : Ce que je découvre, c'est que le gouvernement intérimaire, qu'ils accusent d'être un gouvernement génocidaire... Je rappelle quand même qu'il y a eu un certain nombre de ministres de ce gouvernement qui ont été acquittés. Il n'y a aucune de ces personnes qui va le dire. Alors, ce gouvernement qui voulait effectivement commettre un génocide, comme ils le disent, a appelé les



Nations unies. Depuis le mois d'avril. Et il a été délogé de Kigali, le 12. Il a quitté Kigali parce que le FPR était en train de menacer. Donc, il y a eu des pressions importantes au sein du Conseil de Sécurité, y compris sur la France, pour que la France adopte des résolutions qui étaient faites pour sanctionner ce gouvernement. C'est-à-dire que le gouvernement intérimaire, qui évidemment, vous vous doutez bien... Vous êtes en train de commettre un génocide, et vous appelez les Nations unies pour venir voir ce que vous êtes en train de faire ? Vous avez la Minuar qui est sur place, et aucun rapport de la Minuar ne dit ce que vous êtes en train de dire. Aucun. Strictement aucun rapport. Donc, à un moment donné, on comprend que le FPR était en situation de gagner la guerre sur le plan militaire. Les Etats-Unis ont appuyé, Madeleine Albright a dit : « Il ne faut pas intervenir au Rwanda ». Voilà pourquoi les massacres vont se dérouler pendant deux mois sans que personne n'intervienne. Et lorsque la France décide d'intervenir, le 22 août [sic]...

21' 02''

**RK** : Ce qui explique qu'une très large majorité des victimes sont tutsi ?

21' 03''

**CO** : Qui l'a dit qu'une très large majorité des victimes sont tutsi ? Il y a deux professeurs américains qui viennent de faire une enquête actuellement au Rwanda, ils ont découvert... Ils sont partis de cette hypothèse, et ils sont arrivés à la conclusion différente.

(<https://lobservateur.info/>)



## Paul Kagamé Le mal si bien calculé



Vincent HERVOUËT

Quand on écoute les anciens responsables rwandais aujourd'hui réfugiés à l'étranger, on se dit que Paul Kagamé est peut être l'un des pires dictateurs que l'Afrique ait enfantés. Ils l'accusent d'avoir confisqué le pouvoir. Ils révèlent surtout qu'il n'a hésité devant rien pour le conquérir. Faustin Kayumba Nyamwasa, ancien chef d'état-major de l'armée populaire rwandaise et Patrick Karageya ancien patron des services de renseignement extérieurs sont réfugiés en Afrique du sud depuis 2010. Ils détiendraient les preuves que Kagamé a donné l'ordre d'abattre l'avion de l'ancien Président Habyarimana. L'attentat a précipité le Rwanda en enfer.

Il a pulvérisé la transition en cours pour un partage du pouvoir entre l'opposition armée et le régime, entre Tutsis et Hutus. Il a provoqué la vengeance des extrémistes hutus, c'est-à-dire le génocide des Tutsis de l'intérieur. Au bout du compte, le FPR a gagné la guerre civile et son chef préside le pays depuis 19 ans. Les deux généraux réfugiés en Afrique du sud sont les anciens compagnons d'armes de Paul Kagamé, des Tutsis comme lui et qui ont gagné leur galons dans le maquis. D'où le poids de leur témoignage. Ils réservent leurs preuves à la justice, au juge Trévidic qui enquête sur l'attentat dans lequel a péri l'équipage français. Jusqu'à présent, le jeune magistrat semblait au point mort. Il avait profité du rapprochement diplomatique voulu par Nicolas Sarkozy pour se rendre au Rwanda.

Sur place, il a semblé donner du crédit à la thèse d'un attentat fomenté par les extrémistes hutus, celle que défend le régime de Paul Kagamé. La théorie échafaudée a du mal à résister aux témoignages des officiers supérieurs rwandais qui se sont exilés ces dernières années. Le juge a

notamment auditionné un ancien directeur de cabinet du Ministre de la Défense et c'est son témoignage qui relance l'enquête. Jean-Marie Miconbero aujourd'hui réfugié en Belgique, sous la protection de la police donne tous les détails de la préparation d'un attentat, monté comme une opération de guerre. Il répond à toutes les questions. Son récit conviendra à tous ceux que fascine le complot, ceux qui croient les hommes formés au secret capables du pire cynisme, ceux qui se demandent toujours à qui profite le crime. Mais dans un an, quand on célébrera le 20<sup>e</sup> anniversaire du génocide, on saura peut-être enfin qui a fait sciemment le pari de relancer la guerre civile au Rwanda et de provoquer le dernier génocide du vingtième siècle. S'il s'agit de Paul Kagamé, le mal aura été bien calculé. La vérité avance, sinon la justice

### VOIR AUSSI



Chronique/Libre  
justice-ou-le-chantier-  
permanent/)

Chronique/Libre  
charai/poutine-pyromane-  
pompier-avise/)

Chronique/Libre  
un-virage-important/)

Chronique/Libre  
homr

Chronique/Libre  
justice ou le chantier  
permanent  
(https://observateur.info/chronique/justice-ou-le-chantier-  
permanent/)  
🕒 24, Oct 2019

Chronique/Libre  
Poutine Pyromane-pompier  
avisé  
(https://observateur.info/chronique/charai/poutine-pyromane-  
pompier-avise/)  
🕒 17, Oct 2019

Gouvernement : Un virage  
important  
(https://observateur.info/chronique/un-virage-  
important/)  
🕒 10, Oct 2019

Chirac  
(https://observateur.info/chronique/homr)  
🕒 9, Oct 2019

### LAISSEZ UN COMMENTAIRE

Nom (requis)

Email (ne sera pas publié, requis)

1. Editorial de Vincent HERVOUËT sur Europe1, le 08 avril 2019 à 08h27 disponible sur : <https://www.europe1.fr/emissions/vincent-hervouet-vous-parle-international/quelle-est-la-politique-africaine-du-gouvernement-3888164>

